

Sujet : [INTERNET] 5 questions relatives au projet de circuit automobile à Couvron

De : "> Gilles DESPLANQUE (par Internet)"

Date : 02/10/2018 22:48

Pour : ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr

Bonsoir,

Suite à notre rencontre de samedi à la mairie de Crépy, voici les 5 questions soulevées et qui réclament des précisions argumentées et des développements conséquents...

Merci d'avance pour votre intérêt,

Cordialement,

Gilles Desplanque, habitant du Laonnois

1 *Le projet de circuit automobile de Couvron s'inscrit-il dans la feuille de route fixée par les 28 Etats européens, dont la France, à l'occasion de la COP 21 de 2015, notamment « réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 » ?*

2 *Le Mémoire de réponses aux avis formulés (p. 48 à 52) consacre un chapitre détaillé aux impacts sur la pollution de l'air lié à la fréquentation par les visiteurs (il est noté une augmentation de 30 % du trafic, ce qui occasionne une augmentation d'environ 30 % des composants polluants émis). Il est cependant impossible de trouver les chiffres détaillant les émissions occasionnées par les véhicules sur le circuit. Il semble nécessaire que ces données soient détaillées dans la mesure où les émissions pour ces véhicules très puissants et adoptant une conduite sportive sont très importantes (accélération et freinages en permanence). Peut-on avoir une estimation étayée des émissions de matières polluantes (particules fines, CO2...) à l'occasion d'une année de fonctionnement, toutes activités confondues ?*

3 *Dans le cadre des pics de pollution (alertes fixées par Atmo Hauts-de-France), l'activité du circuit sera-t-elle stoppée ou régulée, comme il est demandé aux particuliers ? L'entreprise MSV est-elle en mesure de s'engager sur ce point et comment envisage-t-elle de le faire ?*

4 *La société MSV s'engage à désamianter les bâtiments qu'elle utilise, mais qu'en est-il des bâtiments non réaffectés dans le cadre des activités du circuit ? Seront-ils eux aussi désamiantés ? Si des bâtiments non désamiantés sont loués par MSV, seront-ils désamiantés par MSV ou resteront-ils tels quels ? La question se pose en particulier dans les zones d'activités (80 ha).*

Les chiffres de plusieurs centaines d'emplois sont annoncés (150 emplois directs, 450 emplois indirects). Comment pouvez-vous garantir de tels chiffres ? Quels sont les types d'emplois et à quels taux horaires (temps plein ou partiel ?) Le dossier manque de détails sur cette question cruciale pour le bassin du Laonnois alors même qu'il s'agit de l'argument principal des défenseurs du projet (particuliers ou élus) pour le soutenir.